



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1999/2
11 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
Session de 1999
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES RAPPORTS QUADRIENNAUX PRÉSENTÉS PAR LES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT GÉNÉRAL OU SPÉCIAL AUPRÈS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux, 1994-1997, présentés par l'intermédiaire
du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31
Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

1. Conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social concernant les dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales, les organisations dotées du statut consultatif général ou spécial sont tenues de soumettre tous les quatre ans au Comité chargé des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport succinct sur leurs activités, notamment en ce qui concerne l'appui qu'elles ont apporté aux activités de l'ONU.
2. Les éléments contenus dans le présent ensemble de documents (E/C.2/1999/2 et additifs) ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus et reflètent de ce fait les orientations et la terminologie des organisations concernées. Les expressions employées n'impliquent de la part de l'ONU aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.
3. On pourra obtenir une documentation supplémentaire, tels que rapports annuels et exemplaires de publications, auprès de la Section des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU).



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Association internationale du droit des eaux (AIDE)	3
2. Association internationale du barreau (AIB)	5
3. Bureau international catholique de l'enfance (BICE)	7
4. Commission internationale catholique pour les migrations (CICM)	13
5. Chambre de commerce internationale (CCI)	15
6. Commission internationale de juristes (CIJ)	18
7. Confédération internationale des syndicats libres (CISL)	21
8. Union internationale des organismes familiaux (UIOF)	26
9. Centre international pour la protection juridique des droits de l'homme	30
10. Conférence mondiale de la religion pour la paix	33

1. Association internationale du droit des eaux (AIDE)

(Statut consultatif spécial accordé en 1971)

Aux termes de ses statuts adoptés le 30 mai 1967 lors de la Conférence de l'eau pour la paix, l'Association internationale du droit des eaux (AIDE) a pour objectif d'effectuer des études et d'encourager des publications permettant l'échange et la diffusion de points de vue et d'informations de nature a) à faire progresser le droit des eaux et b) à favoriser la mise en place, aux niveaux national et international, d'un cadre législatif et administratif pour les eaux.

L'AIDE comprend des membres «de plein droit», c'est-à-dire des juristes spécialistes du droit des eaux; des membres «associés», c'est-à-dire des membres non juristes (ingénieurs, géologues, agronomes, hydrologues, météorologues ou autres) dont les activités concernent, directement ou indirectement, les aspects juridiques et institutionnels de la gestion des ressources en eau; et, enfin, des membres «institutionnels», c'est-à-dire des organisations ou institutions. Les demandes d'adhésion sont traitées par le Conseil exécutif de l'Association. Celle-ci compte, à l'heure actuelle, environ 350 membres répartis dans 80 pays et a des bureaux en Argentine, Colombie, Espagne, Inde, Italie et République islamique d'Iran ainsi qu'au Mexique et au Venezuela.

Au cours de la période examinée, quatre numéros d'Aquaforum, le bulletin de l'Association, ont été publiés.

Une conférence internationale à l'échelon régional, «Symposium on water law and administration: present state and pointers for the future», organisée par la section italienne de l'Association a eu lieu à Rome les 15 et 16 mars 1994.

Un séminaire sur la technologie et la législation de l'eau dans les pays ibéro-américains, organisé conjointement par la section espagnole de l'Association et l'Institut de l'eau et de l'environnement de l'Université d'Alicante, a eu lieu du 15 au 17 décembre 1994 à Alicante (Espagne).

Participation à des activités, réunions et conférences dans le cadre du système de l'ONU

L'AIDE a participé :

- a) À la vingt-cinquième session de la CEPALC tenue du 20 au 22 septembre 1994 à Cartagena (Colombie);
- b) Au colloque international sur le développement régional du bassin du Mékong, organisé les 1er et 2 décembre 1994 par l'Université des Nations Unies et la GIF Research Foundation au Japon;
- c) À la réunion du Groupe de travail spécial des Nations Unies sur le partage des ressources en eau, qui s'est tenue à New York les 14 et 15 mai 1996, ainsi qu'à une réunion d'un groupe d'experts en matière de droit des eaux dans la région de la CESAO, qui a eu lieu à Amman du 24 au 26 novembre 1996.

/...

Coopération avec l'ONU et les institutions spécialisées

L'AIDE a participé :

- a) À la cent septième session du Conseil de la FAO, à Rome du 15 au 24 novembre 1994;
- b) À la cent neuvième session du Conseil de la FAO, à Rome les 18 et 19 octobre 1995;
- c) À la vingt-huitième session de la Conférence de la FAO, à Rome du 10 au 31 octobre 1995;
- d) À la vingt-troisième Conférence régionale pour le Proche-Orient, à Rabat du 26 au 30 mars 1996;
- e) À la cent onzième session du Conseil de la FAO, à Rome du 1er au 10 octobre 1996;
- f) À la cent trentième session du Conseil de la FAO, à Rome du 4 au 6 novembre 1997;
- g) Au Sommet mondial de l'alimentation, à Rome du 13 au 17 novembre 1996;
- h) À la vingt-neuvième session de la Conférence de la FAO, à Rome du 7 au 18 novembre 1997;
- i) À la vingt-neuvième session de la Conférence générale de l'UNESCO, à Paris du 21 octobre au 18 novembre 1997;
- j) Au Groupe de haut niveau sur la gestion internationale de l'eau au 21e siècle, organisé par l'UNESCO et réuni à Valence (Espagne) du 18 au 20 décembre 1997.

Autres activités

L'AIDE a été représentée dans les activités ci-après :

- a) Le séminaire sur la protection et la gestion des ressources en eau douce dans les pays d'Europe centrale et orientale, organisé par le Conseil de l'Europe et tenu à Bucarest du 12 au 14 mars 1994;
- b) La troisième Conférence internationale sur la gestion pacifique des ressources transfrontières, à l'Université de Durham (Royaume-Uni) du 14 au 17 avril 1994;
- c) Le Réseau international des agences de bassin (un grand nombre de réunions organisées depuis mai 1994 par le Gouvernement français);
- d) La Conférence internationale sur l'eau en Europe, organisée par le Club de Bruxelles, les 22 et 23 novembre 1995, avec l'appui de la Commission européenne de Bruxelles;

- e) La sixième Conférence internationale de la Société israélienne pour l'écologie et l'environnement, à Jérusalem du 30 juin au 4 juillet 1996;
- f) La Conférence internationale sur la politique dans le domaine de l'eau, organisée par l'AIDE et l'École d'agriculture de l'Université de Cranfield, à Silsoe College (Royaume-Uni) du 22 au 24 septembre 1996;
- g) La conférence méditerranéenne sur la gestion de l'eau, organisée par l'Agence nationale française pour l'eau, les 25 et 26 novembre 1996;
- h) La Conférence internationale sur l'eau le bassin des pays méditerranéens, à Marseille du 19 au 22 novembre 1997;
- i) La Conférence internationale sur l'eau dans le bassin des pays méditerranéens, réunie à Naples, les 4 et 5 décembre 1997, par l'Institut de recherche sur la gestion de l'eau, dépendant du Conseil national italien pour la recherche.

Coopération avec d'autres organisations non gouvernementales

L'AIDE a coopéré avec le Comité des ressources en eau de l'Association du droit international lors de réunions à Buenos Aires en août 1994, à Jérusalem en mars 1995, à Helsinki en 1996, à Rome en 1997 et à Rotterdam en 1998.

Des contacts ont également eu lieu avec les organismes ci-après :

- a) L'Agence française pour l'eau, avec laquelle l'AIDE a conclu un accord l'autorisant à utiliser le bulletin de l'Agence pour y publier des avis;
- b) Le Conseil européen du droit de l'environnement;
- c) Le Conseil international du droit de l'environnement;
- d) L'Association européenne de droit de l'environnement.

L'AIDE a continué de fournir les noms de divers experts du droit des eaux à des institutions telles que la Banque mondiale, l'ONU, la FAO, la Banque asiatique de développement et le PNUD.

2. Association internationale du barreau

(Statut consultatif spécial accordé en 1947)

Introduction

Les buts et objectifs de l'Association internationale du barreau (AIB) sont, entre autres, de faire progresser la science de la jurisprudence dans tous ses aspects, de favoriser l'uniformité et la définition dans les domaines juridiques appropriés, de promouvoir l'administration de la justice dans le cadre du droit partout dans le monde et, enfin, d'aider les avocats à améliorer les services juridiques qu'ils fournissent au public. Pour mettre en oeuvre ces objectifs, l'AIB doit promouvoir les buts et principes de l'ONU dans leurs aspects juridiques, coopérer avec les organisations juridiques internationales

/...

poursuivant les mêmes buts et favoriser la coordination entre celles-ci (art. 1 des statuts de l'AIB).

L'AIB est aujourd'hui une fédération de 174 associations du barreau et sociétés juridiques, lesquelles représentent plus de 2,5 millions d'avocats, et compte plus de 18 000 membres individuels répartis dans 183 pays. Il n'y a pas eu de changements majeurs en ce qui concerne les sources de financement de l'Association.

Activités

L'AIB participe aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires et la coordination de ces activités est assurée par son comité pour les Nations Unies et les organisations internationales.

Elle a très largement coopéré avec les programmes et organes de l'ONU et avec les institutions spécialisées et les réunions auxquelles elle a assisté et participé sont trop nombreuses pour être énumérées ici. On se bornera donc à citer le rapport de l'AIB sur la mise en oeuvre de la troisième étape (1995-1996) du programme de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/23 du 7 novembre 1989 (rapport daté du 10 juin 1996); le rapport provisoire à paraître sur la dernière étape (portant sur 1997); et, enfin, le rapport de l'AIB sur la mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies pour la formation dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que sur les activités d'information générale dans ce domaine, dans le cadre de la résolution 51/104 adoptée le 12 décembre 1996 par l'Assemblée générale (rapport daté du 29 août 1997).

Le 5 décembre 1995, l'AIB a créé son Institut des droits de l'homme avec pour Président honoraire M. Nelson Mandela, Président de l'Afrique du Sud. Plus de 9 000 avocats individuels répartis dans 149 pays sont actuellement membres de l'Institut. Des séminaires ont été organisés à Manille, en 1994, Kampala, en 1995, Mexico, Berlin et Colombo, en 1996, et Buenos Aires, New York, Katmandou et New Delhi, en 1998. L'Institut prépare actuellement un manuel de formation à l'intention des juges et des avocats. Il a publié une étude sur les droits de l'homme et l'administration de la justice s'appuyant sur un ensemble de données internationales. Enfin, il a tenu des réunions avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme où il a été question de modalités de coopération.

En juin 1995, le Conseil de l'AIB a adopté une résolution demandant la création d'une cour pénale internationale, ce qui a été mis en relief par le Secrétaire général lorsqu'en juin 1997, il a inauguré, à New York, la conférence marquant le cinquantième anniversaire de l'AIB tenue, en partie, au Secrétariat de l'ONU. Les actes de cette importante conférence internationale ont été édités et publiés par Fordham University. Pour marquer le cinquantième anniversaire de sa fondation, l'AIB a publié, en 1997, *Global Law in Practice*, qui est un recueil d'essais de droit international comprenant notamment un avant-propos du Secrétaire général, un chapitre sur l'état de droit par le Président Mandela et un autre sur le rôle du juriste dans le développement des Nations Unies, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, du maintien de la paix, de la protection de l'environnement et du commerce international.

Pendant la période 1994-1997, l'AIB a collaboré avec la CNUDCI dans le cadre de nombreux projets, notamment en ce qui concerne les lettres de crédit stand-by, la loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux, la loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics de biens, de travaux et de services et enfin la loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique. Lors de la réunion du Conseil de l'AIB à Madrid, le 1er juin 1996, a été adoptée la déclaration de l'AIB sur l'insolvabilité internationale, laquelle a servi de modèle à la loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale. Des représentants de l'AIB ont participé à la mise au point du guide pour l'application de ladite loi.

Des représentants de l'AIB ont participé à un certain nombre de réunions organisées par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En outre, des discussions ont eu lieu avec des représentants du PNUCID concernant une collaboration avec l'AIB.

L'AIB prévoit d'organiser à Vancouver, en septembre 1998, en collaboration avec l'UNICEF, un atelier sur la Convention sur les droits de l'enfant et un projet de protocole.

Tout au long de la période 1994-1997, le comité de l'AIB dudit programme général professionnel a organisé des séminaires à l'intention des présidents de barreau et dirigeants d'associations du barreau pour examiner des questions présentant un intérêt pour la profession et informer des récents développements concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies.

3. Bureau international catholique de l'enfance

(Statut consultatif spécial accordé en 1952)

Introduction

Le Bureau international catholique de l'enfance (BICE) a été créé en 1948 pour favoriser le développement de tous les enfants dans une optique holistique et une perspective chrétienne. Il accorde une attention toute particulière aux enfants les plus démunis, notamment handicapés, aux enfants des rues, aux enfants victimes de la drogue, de la guerre, de la prostitution, aux enfants en conflit avec la loi et aux enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Le BICE est un réseau de consultation et d'action qui collabore avec tous ceux qui oeuvrent pour la dignité des enfants et au mieux de leurs intérêts : particuliers, associations, universités, organisations non gouvernementales ou intergouvernementales. Il est doté du statut consultatif auprès de l'UNICEF, de l'UNESCO, du Conseil économique et social et du Conseil de l'Europe.

En 1995, le BICE a ouvert un bureau en Allemagne sous le nom de Zukunft für Kinder i Not. Ce bureau, qui est responsable de l'Afrique, a mis au point des projets dans cinq nouveaux pays - le Sénégal, le Mali, la Guinée, la République du Congo et le Togo - ce qui a permis au BICE de recevoir de diverses instances, telles que la Communauté européenne, des contributions financières importantes pour l'exécution de ces projets.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ainsi qu'à des conférences et autres réunions dans le cadre des Nations Unies : déclarations orales ou écrites

Le BICE a participé régulièrement à des réunions de la Commission des droits de l'homme, intervenant sur des questions touchant les droits des enfants. Il a en outre assisté en tant qu'observateur aux réunions du Comité sur les droits de l'enfant et a participé aux réunions des groupes de travail pour la préparation des protocoles à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le représentant permanent du BICE à Vienne a organisé le forum inaugurant l'Année internationale de la famille en collaboration avec le secrétariat de cette dernière.

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

UNICEF : Le BICE a assisté à des réunions du Conseil d'administration de l'UNICEF et occasionnellement présenté une communication écrite.

UNESCO : Le BICE travaille en collaboration très étroite avec l'UNICEF et l'UNESCO sur des programmes essentiels d'intérêt mutuel concernant les droits de l'enfant et le droit à l'éducation ainsi que les enfants des rues.

Autres activités

Année internationale de la famille, 1994

Le BICE a été de ceux dont l'initiative a abouti à l'Année internationale de la famille et qui ont joué un rôle clé de catalyseurs, menant une action de premier plan pour que l'Année internationale de la famille ait des répercussions bénéfiques à long terme pour les familles et les enfants. Le représentant du BICE à Vienne est membre fondateur du Comité des ONG pour la famille, créé à Vienne en 1985, dont il est l'actuel Président et dont l'objectif est d'offrir aux ONG intéressées un moyen d'action pour la promotion de la famille en tant que «cellule de base de la société» par le biais d'une action positive, délibérée et globale.

Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, 1996

Le Congrès a eu pour effet de consolider le soutien à l'action des ONG et de renforcer la mobilisation internationale sur ces questions grâce à une série de consultations régionales. Étant l'un des deux représentants des ONG au comité officiel de planification, le BICE était bien placé pour veiller à ce que la question soit traitée de façon appropriée, c'est-à-dire sans faire appel au sensationnel, et à ce que les ONG ayant une expérience dans ce domaine puissent, quelle que soit leur importance, participer au Congrès. Le suivi du Congrès est assuré par le truchement des mécanismes existants des Nations Unies.

Europe centrale et orientale

Vers le milieu de 1994, les 26 pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI) avaient tous ratifié la Convention

relative aux droits de l'enfant. En dépit de ce fait, le nombre de familles vivant dans la misère a, dans de nombreux pays, augmenté dans la proportion considérable de 50 % et une étude de l'UNICEF montre qu'au cours des cinq dernières années la situation s'est détériorée dans 16 de ces pays en ce qui concerne les revenus, l'espérance de vie, la mortalité, la santé et l'éducation. Les questions qui préoccupent tout particulièrement le BICE sont l'exploitation sexuelle des enfants, la situation des enfants infirmes ou handicapés ainsi que celle des enfants en prison et des enfants des rues, phénomène pour ainsi dire inconnu il y a encore quelques années. Un projet pilote a été mis au point en 1996 résultant de contacts établis avec les autorités locales et des spécialistes locaux.

Comité ONG/UNICEF pour l'enfance dans les pays d'Europe centrale et orientale, la CEI et les États baltes

Le Secrétaire général du BICE a été pendant quatre ans Président de ce comité d'ONG auprès de l'UNICEF siégeant à Genève; depuis sa démission en 1997, il est resté membre du conseil d'administration de ce comité dont il est trésorier. Sous sa présidence, plusieurs projets ont été mis en oeuvre dont un projet permettant d'évaluer la situation dans huit pays eu égard à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne les enfants handicapés et les enfants toxicomanes. À la suite de réunions régionales tenues dans les États baltes, plusieurs documents ont été publiés (voir plus loin).

Rapporteur spécial sur la vente d'enfants

Pendant la période examinée, le BICE a fourni au Rapporteur spécial de l'ONU sur la vente d'enfants des informations sur des questions relevant du mandat du Rapporteur spécial.

Autres exemples d'activités consultatives et de fond, y compris l'aide financière reçue des organismes des Nations Unies ou fournie par le BICE à ces organismes, la collaboration sur le terrain, le coparrainage de réunions, séminaires, études etc.

UNICEF : Une aide financière a été reçue de l'UNICEF pour créer une association de parents à Moscou à la suite d'un projet ayant pour thème le soutien aux familles d'enfants handicapés. Ce projet portant sur une période de trois ans et mis en oeuvre en collaboration avec le Centre de pédagogie curative de Moscou a donné lieu à des conférences et stages de formation.

Le projet «Alternatives to imprisonment for teenagers in conflict with the law in Estonia» a été financé par l'UNICEF après une proposition de projet déposée en novembre.

Coopération avec l'UNICEF : une subvention, en 1997, s'élevant à 50 000 dollars et destinée à faciliter le pouvoir de récupération de l'enfant.

UNESCO : La coopération du BICE avec l'UNESCO en ce qui concerne les enfants des rues et les enfants au travail a mis en lumière le besoin d'élaborer des programmes novateurs d'éducation au profit de ces enfants qui, bien souvent, n'ont été scolarisés que deux ou trois ans. Une étude portant sur le travail

auprès des enfants des rues, effectuée en collaboration avec l'UNESCO et publiée en anglais, espagnol et français, a montré comment certaines méthodes d'éducation avaient permis d'atteindre cette population d'enfants. À la suite de la publication de cette étude, des ONG de l'Afrique francophone se sont réunies à Lomé en novembre 1995, sous les auspices du BICE et de l'UNESCO, pour discuter des moyens de renforcer l'éducation de ces enfants sous une forme non institutionnelle. Des plans visant à mettre en place une cellule de formation d'animateurs dans la région sont actuellement en cours d'élaboration afin d'apporter un soutien aux efforts faits localement pour répondre aux besoins des enfants des rues et des enfants au travail en matière d'éducation.

Coopération avec l'UNESCO : octroi en 1997 d'une subvention pour l'éducation en Afrique.

PNUCID : 14 000 dollars pour un projet en Inde, en 1997, visant à mettre au point un projet de prévention et de réinsertion à l'intention des enfants des rues et des enfants au travail victimes de la toxicomanie.

Publications (1994-1997)

Chacune des publications ci-après s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et a un rapport direct avec les travaux du BICE :

«What policies for children in southern Europe?», 1994 (anglais et espagnol)

«Children and youth in conflict with the law», 1994 (anglais et russe)

«Liberar la esperanza: niñas y niños privados de libertad en América del Sur», 1994 (espagnol seulement)

«Resilience: growth in the muddle of life»

«Listening for health», 1997 (anglais seulement)

«The psychological well-being of refugee children», nouvelle édition

«Support to families of children with disabilities in Central and Eastern Europe»

«Don't give up on me! Children and Prostitution», 1996 (anglais et français)

Étude en vue du Congrès de Stockholm : «Right to happiness»

«Au Rwanda, les enfants de la rue : histoires vécues», 1993 (français seulement)

«Children: the invisible soldiers», 1996 (anglais seulement)

«Family: rights and responsibilities: review of principal international texts», 1994 (anglais, espagnol et français)

«Aperçu sur la famille africaine», 1994 (français seulement)

«New beginnings: a guide to designing parenting programs for refugee and immigrant parents», 1994

«Building on the strengths of children: their families and communities», 1994

«Familles : des enfants vous parlent», 1994 (français seulement)

1994, International Year of the Family: The Family and Child Resilience Le BICE et les droits des enfants, rapport annuel 1995-96

Rapport annuel du BICE 1996-97

Membres du BICE en 1997 répartis dans 54 pays

	Asie et Pacifique			Amérique latine			Europe			Afrique			Amérique du Nord			Moyen-Orient					
	MO	MI	MA	MO	MI	MA	MO	MI	MA	MO	MI	MA	MO	MI	MA	MO	MI	MA			
NON OCDE				NON OCDE			NON OCDE			NON OCDE			NON OCDE			NON OCDE					
Chine-RAS de Hong-kong	1			Antil. néerl.	1		Hongrie	1		Bénin	2		États-Unis	6		Égypte			1		
Inde	3	2		Argentine	8	1	Malte	1		Congo	2		Canada	4		Syrie			1		
Macao	1			Bolivie	2	1	Monaco	1		Côte d'Ivoire	3										
Philippines	1	2	1	Brésil	5		Pologne	2		Gabon	1										
Sri Lanka	1			Chili	5		Yougoslavie	1		Gambie	1										
Thaïlande		1		Colombie	2	1				Kenya	2										
OCDE				Haïti	2		OCDE			Île Maurice	2										
Australie	1			Honduras	1		Allemagne	4	2	1	Madagascar	1									
				Pérou	1		Autriche	3	1	Nigéria	2										
				OCDE			Belgique	6	9	4	Rép. dém. du Congo	1									
				Mexique	3		Espagne	3	4	1	Rép.-Union de Tanzanie	1									
							France	22	14	3	Rwanda	1									
							Grèce	2	3		Sierra Leone	1									
							Irlande	2			Tchad	1									
							Italie	13	7	6	Togo	2									
							Luxembourg	1			Zambie	1									
							Pays-Bas	1	1												
							Portugal	6	1												
							Royaume-Uni	7	3												
							Suisse	7	6	1											
Total	8	5	1		20	11		81	52	17		12	13	1		6	9	0	0	1	1

Légende

MO = Membres associés (total : 127)
 MI = Membres individuels (total : 91)
 MA = Membres actifs (total : 24)
 Total membres du BICE : 242

4. Commission internationale catholique pour les migrations

(Statut consultatif spécial accordé en 1952)

La Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) est un bras opérationnel de l'Église catholique. Depuis 1951, elle apporte un soutien aux réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, migrants et rapatriés, quelle que soit leur confession. La CICM est animée par sa conviction du caractère sacré de l'individu et de la famille ainsi que par la nécessité impérative de sauvegarder et promouvoir les droits de l'homme et la dignité de toutes les personnes déracinées.

La CICM, dont le siège est à Genève, aide les gens en situation de migration forcée en intervenant en leur nom pour infléchir les politiques aux niveaux national et international et en mettant en oeuvre des programmes qui les touchent directement. La CICM, qui a un rayon d'action international, exerce ses activités par l'intermédiaire de dix sections nationales, trois bureaux régionaux de liaison ainsi qu'un réseau d'organismes affiliés agissant à l'échelon local et national dans 70 pays.

Outre qu'elle est dotée du statut consultatif auprès du Conseil, la CICM est affiliée à plusieurs organisations regroupant des ONG et bénéficiant elles aussi du statut consultatif, comme le Conseil international des agences bénévoles, la Conférence des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil, le Centre latino-américain d'information sur les questions de migration, la Conférence des organisations catholiques internationales, le Conseil international de l'action sociale, les comités d'ONG auprès de l'UNICEF et, enfin, INTERACTION.

Au cours de ses 40 années au service des réfugiés, la CICM a exercé son activité en faveur des migrants volontaires ou forcés dans un très grand nombre de domaines tels que secours d'urgence, réinstallation, conseils, formation et assistance en vue d'une intégration et d'une réinsertion socio-économique. Au cours de la période examinée, la CICM a mis en oeuvre des programmes dans les pays suivants : Bosnie-Herzégovine, Viet Nam, Philippines, Thaïlande, Cambodge et Chine-RAS de Hong-Kong. Les partenaires nationaux et les bureaux des programmes de la CICM en Europe collaborent pour aider les réfugiés à obtenir leur réinstallation en Australie, au Canada et aux États-Unis d'Amérique. La période à l'étude a été particulièrement marquée par une collaboration croissante de la CICM avec plusieurs organismes relevant du Conseil, notamment ceux qui lui ont fourni une contribution financière pour son action en faveur des personnes déracinées ou obligées de fuir pour des raisons de guerre, conflit, persécution raciale ou ethnique, violations de droits de l'homme ou dégradation de l'environnement. Ces organismes relevant du Conseil qui ont accordé leur soutien aux programmes de la CICM sont :

a) Le HCR qui a financé les services scolaires et communautaires aux réfugiés touaregs et moors du Mali; le concours d'interprètes lors des entretiens passés avec les réfugiés indochinois pour déterminer leur statut de réfugiés; un centre communautaire pour des groupes vulnérables de réfugiés bosniens en Turquie; un programme de réinsertion socio-économique pour les réfugiés vivant dans des zones urbaines au Zimbabwe; et, enfin, des programmes de microcrédit à l'intention des femmes en Bosnie;

/...

b) Le Département des affaires humanitaires a aidé à la rénovation et à la construction d'écoles au Mozambique;

c) L'UNESCO et le PNUD ont apporté leur soutien à un programme d'alphabétisation fonctionnelle à l'intention des soldats démobilisés du Cambodge;

d) L'UNICEF a financé un foyer offrant la sécurité aux enfants des rues et aux femmes sans logis du Cambodge;

e) La Banque mondiale a apporté son aide à un programme visant à offrir aux soldats démobilisés de Bosnie-Herzégovine des services d'orientation sur le marché de l'emploi et des stages professionnels.

Lors de la mise en oeuvre des programmes susmentionnés et d'autres programmes, la CICM est restée activement en contact avec le siège des organismes donateurs ainsi qu'avec les bureaux extérieurs. En outre, l'une des tâches majeures du secrétariat de la CICM a été de remplir un rôle d'intermédiaire entre les partenaires nationaux de la CICM et les organismes humanitaires de l'ONU situés à Genève.

Afin de faire prendre conscience des rapports entre, d'une part, la migration et le déplacement des réfugiés et, d'autre part, la défense des droits de l'homme et de montrer que ces deux questions sont directement liées aux problèmes de développement économique et social et de ressources humaines, la CICM a participé à diverses conférences organisées par les Nations Unies. Parmi les réunions les plus importantes pour les activités de la CICM et les défis auxquels elle est confrontée, on peut citer :

a) La session de 1995-1996 de la Commission des droits de l'homme (Genève) au cours de laquelle les représentants de la CICM ont pris part au groupe d'ONG qui a, avec succès, demandé qu'une attention spéciale soit accordée aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays;

b) La Conférence internationale HCR/PARINAC (juin 1994, Oslo) où la CICM a pris la parole sur la question du renforcement des moyens à la disposition des ONG des pays du Sud pour faire face aux situations d'urgence;

c) Le Sommet mondial pour le développement social (mars 1995, Copenhague) où la CICM a insisté sur l'élimination de la pauvreté et le développement centré sur la personne humaine en tant que moyens de résoudre certaines des causes de la migration volontaire ou forcée;

d) La session de la Commission de la condition de la femme (mars 1995, New York) où la CICM a coordonné les efforts déployés par les ONG pour qu'il soit tenu spécialement compte des besoins particuliers des femmes réfugiées, déplacées et migrantes dans le projet de Programme d'action de Beijing;

e) La réunion du comité directeur pour le plan global d'action du HCR (mars 1995, Genève), où la CICM s'est prononcée en faveur de programmes de réintégration socio-économique pour les réfugiés indochinois renvoyés au Viet Nam;

f) Session de fond du Conseil (juin 1995, Genève) à laquelle la CICM a fait porter son attention sur les points de l'ordre du jour relatifs aux droits des minorités et des migrants;

g) Quatrième Conférence sur les femmes (septembre 1995, Beijing) où la délégation de la CICM faisait partie du comité de la facilitation des ONG et était, également, coordonnateur du groupe consacré aux femmes réfugiées;

h) La conférence des Nations Unies sur la Communauté d'États indépendants (mai 1996, Genève), à laquelle la CICM s'est jointe à la coalition d'ONG orientée vers les problèmes des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées;

i) La consultation du HCR sur la réinstallation (juin 1996, Genève) où la CICM a fait part de son expérience en matière d'assistance aux réfugiés souhaitant s'installer dans un pays tiers;

j) La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (juin 1996, Istanbul) où, en sa qualité de Président du groupe de travail des ONG sur les femmes réfugiées, la CICM a organisé un atelier spécial sur les déplacements de population;

k) La réunion annuelle de l'UNICEF (juin 1997) où la CICM s'est principalement consacrée à la question des enfants dans les conflits armés;

l) La réunion spéciale interinstitutions sur les questions de sécurité (mai 1997) lors de laquelle la CICM faisait partie d'une délégation présentant le point de vue des ONG sur les conditions de sécurité du personnel humanitaire.

La participation aux conférences et réunions ci-dessus a non seulement offert à la CICM l'occasion d'appeler l'attention sur les besoins des migrants et des réfugiés mais aussi permis de mieux faire prendre conscience de certains critères auxquels les ONG doivent adhérer lorsqu'elles fournissent une assistance. Ainsi, la préparation de la quatrième Conférence pour les femmes a amené la Commission à mettre sur pied, à l'intention des femmes réfugiées et déplacées, des projets de formation en matière de petites entreprises, de microcrédit et de stages professionnels.

Outre les conférences susmentionnées, la CICM a participé aux travaux du comité exécutif du HCR, de sa quarante-cinquième à sa quarante-huitième réunion, et encouragé l'intégration des femmes et des enfants réfugiés aux activités principales des opérations du HCR, en ce qui concerne, notamment la protection des réfugiés et le droit d'asile ainsi que la possibilité offerte aux réfugiés de se réinstaller dans un pays tiers. Enfin, la CICM a pris activement part aux discussions lors des séances d'information portant sur des pays déterminés qui sont organisées par le HCR et le Département des affaires humanitaires.

5. Chambre de commerce internationale

(Statut consultatif général accordé en 1946)

La Chambre de commerce internationale (CCI) - qui est l'organisation mondiale du commerce et de l'industrie - a pour objectif principal de promouvoir

/...

le commerce et l'investissement internationaux, les marchés libres des marchandises et des services, le libre flux du capital ainsi que l'entrepreneuriat et la libre entreprise. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, de nouvelles sections locales (comités nationaux) de la CIC ont été créées au Bangladesh, en Chine, en Hongrie, en Lituanie et au Pérou, ce qui porte à 65 au total le nombre de ses comités nationaux. En outre, les chambres de commerce locales et des entreprises commerciales individuelles des pays suivants (où il n'existe pas encore de comité national) sont devenus «membres directs» : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Kazakhstan, Philippines, Fédération de Russie, Thaïlande, Ukraine, Vietnam et l'ex-République yougoslave de Macédoine, élargissant ainsi le rayon d'action international de la CCI qui englobe aujourd'hui 135 pays.

La CCI a régulièrement assisté à des sessions du Conseil et d'un grand nombre des organes subsidiaires du Conseil, tels que la Commission du développement durable, la Commission du développement social, le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et le Comité chargé des ONG. De plus, elle a, de façon informelle, suivi de près les travaux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Elle a activement participé aux sessions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Bâle sur le mouvement transfrontières de déchets dangereux. Elle a maintenu de larges contacts avec le Secrétariat des Nations Unies et notamment avec le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD, la CNUCED et la CNUDCI.

On trouvera ci-dessous des exemples concrets d'activités entreprises par la CCI pendant la période 1994-1997 pour contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

La CCI a répondu rapidement et positivement à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale, en 1997, intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950), dans lequel il souhaitait une amélioration des consultations entre l'ONU et le milieu des affaires et disait vouloir s'appuyer sur des initiatives déjà prises par la CCI pour instituer des mécanismes à cet effet. Pour lancer ce processus, la CCI, représentée par son secrétaire général, a eu cours du dernier trimestre de 1997, de nombreux entretiens avec le Cabinet du Secrétaire général où ont été passés en revue les moyens d'améliorer les processus de consultation en tirant parti de l'expérience et du savoir-faire du monde des affaires et en faisant prendre conscience aux deux parties des avantages réciproques de rapports plus structurés. Des préparatifs ont été alors effectués en vue d'une réunion qui s'est tenue au début de 1998 entre de hauts fonctionnaires des Nations Unies, avec à leur tête le Secrétaire général, et une délégation de la CCI composée de représentants chevronnés du monde des affaires en vue de renforcer l'adhésion mutuelle à l'idée d'une relation de travail et d'une coopération pratique plus étroites dans certains domaines, notamment dans le cadre de projets de la CNUCED et du PNUD.

Le Secrétaire général de la CCI a été invité à se joindre à un groupe de personnalités éminentes réuni lors des débats à haut niveau de la session de fond du Conseil en 1997 pour examiner la question des mouvements internationaux de capitaux, en particulier vers les pays en développement. La CCI est

/...

intervenue au sujet de la contribution des investissements étrangers directs au développement.

La CCI a contribué aux efforts faits pour que le secteur des affaires soit fortement représenté à la session spéciale de 1997 qui examinait le suivi de la CNUED. Deux présidents directeurs généraux qui y assistaient en tant que membres de la délégation de la CCI ont pris la parole en séance plénière.

La CCI a activement participé aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, en assistant et faisant des déclarations orales à chacune des trois sessions du Comité préparatoire. Elle était également représentée à Copenhague par une délégation de haut niveau conduite par son président, lequel est intervenu en séance plénière. L'engagement de la CCI était centré sur la création d'emplois comme moyen essentiel de combattre la pauvreté et de faciliter l'intégration sociale.

La CCI a apporté une contribution importante à l'élaboration de la loi modèle sur le commerce électronique qui a été approuvée et recommandée aux États membres par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Elle a également participé activement à la poursuite des travaux de la CNUDCI sur les signatures et l'authentification numériques, qui constituent un aspect important du commerce électronique international.

Le Secrétaire général de la CCI a prononcé l'allocution liminaire d'une session tenue sur le thème «Perspectives en ce qui concerne l'investissement étranger direct et le développement : points de vue des milieux économiques» lors du Forum de la CNUCED sur l'investissement dans le monde en octobre 1996. Le conseiller principal en commerce international et investissements d'IBM Canada a également pris la parole au Forum au nom de la CCI.

En octobre 1997, la CCI a engagé avec l'Administrateur du PNUD et le Programme de développement du secteur privé de cet organe des discussions visant à la mise au point d'un programme commun renforçant les compétences des chambres de commerce des pays les moins avancés en vue de les aider à développer leur secteur privé et à apporter un soutien aux entreprises commerciales.

La CCI a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat et d'autres grands groupes pour organiser la Journée du lieu de travail à la session de 1996 de la Commission du développement durable ainsi que pour les séances de concertation commerce et industrie à la session de 1997 de la Commission, où il a été question des contributions du secteur industriel à la mise en oeuvre d'Action 21. Elle a fait en sorte que des représentants du monde des affaires participent à ces deux sessions; par exemple, en 1996, des sociétés qui avaient des activités en Afrique du Sud et en Papouasie-Nouvelle-Guinée et, en 1997, une équipe d'hommes d'affaires expérimentés conduite par le Secrétaire général de la CCI.

Au cours de la période 1994-1996, la CCI a suivi de près les travaux du Groupe de travail du Conseil à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les ONG, en assistant régulièrement aux réunions, faisant des déclarations orales et procédant à des échanges de vues officieux avec des représentants des gouvernements. De plus, elle a, en 1996 et 1997, fait des déclarations orales au sein du sous-groupe

/...

d'ONG du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies.

Les comités nationaux de la CCI ont été régulièrement tenus informés des faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies qui présentent un intérêt pour le secteur des affaires et de l'industrie, notamment les décisions prises et les résolutions adoptées. Cette information a été assurée par les rapports des représentants de la CCI aux réunions de l'ONU et des institutions spécialisées, par le journal trimestriel de la CCI, Business World, qui contient fréquemment des articles et des commentaires sur les activités des Nations Unies en rapport avec la conduite des affaires internationales et, enfin, par IGO Report, publié par l'entremise du comité de la CCI aux États-Unis. IGO Report, qui paraît au moins six fois par an, est consacré en grande partie aux développements survenus aux Nations Unies et dans les institutions spécialisées qui présentent un intérêt pour les milieux d'affaires.

6. Commission internationale de juristes (CIJ)

(Statut consultatif spécial accordé en 1957)

Pendant les quatre années de la période 1994-1997, la Commission internationale de juristes (CIJ) a continué de promouvoir l'observation, le respect et l'application des droits de l'homme dans l'état de droit et d'orienter ses activités vers les questions relatives aux violations des droits de l'homme et à la fixation de normes internationales.

Un grand nombre d'activités relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme et à l'observance de la primauté du droit se sont déroulées au sein de l'Organisation des Nations Unies conformément au statut consultatif dont jouit la CIJ auprès du Conseil économique et social. Ces activités comprenaient : des rapports et des communications orales ou écrites, une action auprès de délégués gouvernementaux et de membres d'organismes des Nations Unies pour qu'ils apportent leur soutien à certaines propositions et, enfin, la participation aux réunions de comités des Nations Unies.

Les sujets traités ont porté sur le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les populations autochtones, les principes pour la protection des personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement les disparitions forcées ou volontaires, la détention administrative, le projet de déclaration sur l'administration de la justice, l'élimination de la discrimination raciale, les droits économiques sociaux et culturels, les défenseurs des droits de l'homme, la création d'une cour pénale internationale permanente ainsi que sur divers cas de violations de droits de l'homme.

On trouvera ci-après un résumé des principales activités :

Création d'une cour pénale internationale permanente

La création d'une cour pénale internationale permanente est depuis de nombreuses années un objectif essentiel de la CIJ, laquelle a entrepris un grand nombre d'activités visant à recueillir l'adhésion et mobiliser l'opinion à ce sujet.

/...

En 1995, la CIJ a organisé une table ronde à Genève sur la question des poursuites pénales internationales et examiné les conditions du passage d'un tribunal ad hoc pour l'ex-Yougoslavie à une cour pénale internationale permanente. La CIJ a aussi, depuis 1995, participé activement aux réunions du Comité ad hoc pour la création d'une cour pénale internationale. Une note d'information a été publiée en 1995. La CIJ a fait des déclarations aux sessions tenues ultérieurement de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

Sommet mondial pour le développement social, mars 1995

Une note d'information a été mise au point en collaboration avec la section de la CIJ aux Pays-Bas (NJCM) et distribuée avec une déclaration préparée pour le Sommet. Dans cette note, la CIJ demandait l'institution d'une procédure pour les plaintes individuelles permettant à quiconque d'adresser des plaintes au Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

Quatrième Conférence sur les femmes, Beijing, septembre 1995

La CIJ a fait une communication demandant instamment à la Conférence de prendre des mesures pour que le Programme d'action défende vigoureusement les droits des petites filles.

Populations autochtones

En 1994, la CIJ a rendu visite à des représentants du Conseil autochtone national de la région de Cauca en Colombie et a dépêché au Chiapas une mission chargée d'établir les faits en ce qui concerne l'insurrection de la population autochtone dans cet état mexicain.

Groupe de travail pour la rédaction d'une déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme

La CIJ a activement participé aux travaux de ce groupe de travail.

Droits économiques, sociaux et culturels

En 1995, la CIJ a tenu sa réunion triennale à Bangalore, en Inde, où a été proclamé le Plan d'action de Bangalore. Elle a fait une communication orale à la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, priant la Commission d'accorder une attention égale à la réalisation de ces droits et d'apporter son soutien au projet de protocole facultatif à la Convention internationale. De plus, la CIJ a soumis le Plan d'action de Bangalore au Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

En mai 1996 à Bogota, la CIJ a tenu un séminaire sur les droits économiques, sociaux et culturels et soumis le rapport de Bogota à la quarante-huitième session de la Sous-Commission.

Droits de l'enfant

En mars 1995, la CIJ a organisé à Abidjan un séminaire sur les droits de l'enfant. Au nombre des spécialistes figuraient des représentants du Comité des droits de l'enfant, de l'UNICEF, de l'UNESCO, de l'OUA et les médias.

Disparitions forcées ou involontaires

En juin 1996, la CIJ a participé à une réunion d'experts d'Amnesty International pour discuter de l'élaboration du projet de convention sur les disparitions, lequel a été soumis pour la première fois à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à sa session de 1996.

Administration de la justice/indépendance de la magistrature et protection des avocats

Le Centre pour l'indépendance des magistrats et avocats (CIJL), organe de la CIJ, a soumis à la Commission des droits de l'homme lors de sa cinquante-deuxième session et des sessions suivantes, les conclusions préliminaires du rapport annuel du CIJL intitulé Attacks on Justice.

La CIJ a fait deux déclarations orales au Groupe de travail de la Sous-Commission chargé de l'administration de la justice (août 1996) : l'une pour apporter son appui au projet de «Principes fondamentaux et directives concernant le droit à réparation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire» préparé par M. Theo van Boven, Rapporteur spécial, et l'autre au sujet du projet de «Convention internationale relative à la prévention et à la répression des disparitions forcées» préparé par M. Louis Joinet.

En septembre 1996, la CIJ a organisé au Pérou un stage de formation portant sur l'administration de la justice et les droits de l'homme au cours du processus de modernisation de la société. Le Rapporteur spécial des Nations Unies chargé de la question de l'indépendance de la magistrature et des avocats a participé à ce stage.

À la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme, la CIJ a fait une communication orale pour faire part de sa préoccupation quant au procès intenté au Rapporteur spécial sur l'indépendance des magistrats et avocats.

En avril 1997, la CIJ a activement participé à la session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui s'est tenue à Vienne.

Groupe de travail sur la détention arbitraire

La CIJ a participé activement au Groupe de travail et soumis, en septembre 1996, une note portant sur le mandat du Groupe de travail et faisant valoir que le Groupe de travail doit impérativement se conformer à son mandat aux termes duquel la détention arbitraire comprend détention administrative et détention

judiciaire. Elle a également fait des interventions orales aux réunions ultérieures du Groupe de travail.

Violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme

La CIJ a soumis un rapport sur le Nigéria à la Commission des droits de l'homme et à sa Sous-Commission.

Elle a également présenté au Groupe de travail du Comité des droits de l'homme, en juillet 1997, un rapport sur le Cachemire et un projet de chapitre sur l'Inde, 1996 (en vue de la publication de Attacks on Justice par le CIJL).

À de nombreuses reprises, la CIJ a fait des communications orales et écrites relatives à des situations qui la préoccupaient, notamment à la Commission des droits de l'homme et à sa Sous-Commission, intervenant six à dix fois par session.

Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en Colombie

La CIJ a fourni cinq experts qui ont apporté leur concours au bureau du HCR récemment créé à Bogota.

Application des normes internationales des droits de l'homme à l'échelon national

Des séminaires et stages de formation à l'intention de juges, procureurs et avocats ont été organisés à Maputo (1996), Bishkek (1996), Chine-RAS de Hong-kong (1997), Sao Paulo (1997) et Rabat (1997).

Information

La CIJ publie : Revue de la CIJ, publication annuelle en anglais, espagnol et français, CIJL Yearbook, annuaire du CIJL en anglais, le rapport annuel Attacks on Justice sur le harcèlement et la persécution des juges et des avocats ainsi qu'un rapport mensuel du Secrétaire général en anglais.

Ces publications contiennent d'une façon générale des rapports sur les réunions de la Commission des droits de l'homme et sa Sous-Commission, du Comité des droits de l'homme et d'autres organes des Nations Unies. Des documents importants des Nations Unies sont reproduits intégralement ou en résumé dans la section «Textes fondamentaux» de la Revue de la CIJ ou sous forme d'annexes à l'Annuaire du CIJL.

7. Confédération internationale des syndicats libres

(Statut consultatif général accordé en 1950)

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a pour but d'organiser les travailleurs dans des centres nationaux de syndicats libres et démocratiques. Elle oeuvre à la réalisation des objectifs suivants : droits de l'homme et droits syndicaux, plein emploi, justice sociale, égalité des chances, élimination de la discrimination fondée sur la race, la religion, le sexe ou l'origine et suppression du travail forcé et du travail des enfants.

/...

Composition : À la fin de 1997, la CISL comptait au total 124 821 212 membres répartis dans 141 pays et entre 206 organisations affiliées, dont 60 % dans les pays en développement.

Au cours de la période examinée, la Confédération a régulièrement assisté aux réunions a) du Conseil et b) de ses organes subsidiaires et a participé et contribué c) aux conférences mondiales tenues pendant la période à l'étude et d) à d'autres réunions dans le cadre des Nations Unies. La CISL a, pendant ces quatre années, fait preuve d'une activité remarquable dont le présent rapport ne saurait, par sa brièveté, donner qu'un aperçu très limité.

Conseil économique et social

En 1994, la CISL a fait des déclarations orales concernant le rapport de la Commission des sociétés transnationales ainsi que le rapport du Haut Commissaire aux droits de l'homme. En 1995, elle a fait des déclarations orales sur des questions touchant le commerce et le développement et les organisations non gouvernementales. Elle a également présenté deux communications écrites, l'une au sujet du développement en Afrique (E/1995/NGO/7) et l'autre sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social (E/1995/NGO/4). En 1996, le représentant de la CISL a fait des déclarations orales sur le commerce et le développement, le développement social, le développement durable et les organisations non gouvernementales. La CISL a été représentée à Genève en 1997.

Comité des ONG de l'ECOSOC

Le représentant de la CISL a régulièrement assisté aux réunions du Comité ainsi qu'aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales.

Des représentants de la CISL ont, de 1994 à 1997, pris part aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme à Genève et fait des déclarations sur les territoires arabes occupés, l'Afrique du Sud, la mise en oeuvre des droits économiques, sociaux et culturels, les droits de l'enfant, les travailleurs migrants, la violence à l'égard des femmes, les droits de l'homme de toutes les personnes soumises à la détention ou à l'emprisonnement sous quelle que forme que ce soit, et enfin sur des cas de violation de droits de l'homme dans différents pays.

À la Commission du développement durable, la CISL a, dans le cadre du suivi de la Conférence sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), concentré son attention sur la mise en oeuvre du chapitre 29 d'Action 21. En 1994, elle a fait des déclarations orales sur le contrôle écologique du lieu de travail. En 1995, elle a fait trois interventions axées sur l'engagement des travailleurs et des syndicats en ce qui concerne les questions d'ordre intersectoriel, les schémas de production et de consommation et la participation du secteur public. Les contributions faites à ces sessions ont abouti à des présentations en bonne et due forme, notamment des monographies, par des représentants syndicaux aux réunions ultérieures de la Commission. À la session de 1996, en coopération avec la Chambre de commerce internationale, la CISL a organisé la «Journée du lieu de travail» (30 avril), manifestation où ont été montrés des exemples concrets de progrès en matière de développement durable sur

/...

le lieu de travail. Un document sur ce thème a été réalisé en collaboration avec la Division du développement durable. De plus, la CISL a organisé un débat sur le rôle de l'éducation et de la formation dans le développement durable. Le 14 avril 1997, neuf dirigeants syndicaux de différentes régions ont pris part au dialogue entre syndicats et gouvernements.

Le Secrétaire général de la CISL a prononcé une allocution à la dix-neuvième session spéciale de l'Assemblée générale (New York, 23-27 juin 1997).

À la session de 1997 du Comité préparatoire de la Conférence internationale pour la population et le développement, la CISL a fait une communication orale sur le projet de programme d'action. À la Conférence, la CISL a distribué une déclaration dans laquelle elle soulignait la nécessité de sauvegarder les droits des femmes à l'emploi et les droits syndicaux des travailleurs migrants.

La CISL a consacré la plus grande attention au Sommet mondial pour le développement social tors des phases de préparation et de suivi. À la première session de fond du Comité préparatoire du Sommet mondial en 1994, le représentant de la CISL a fait une communication orale et distribué une note d'information. La CISL était représentée à la deuxième session par une délégation de syndicalistes de tous les continents. Des communications orales ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation régionale interaméricaine de la CISL ainsi que par le Président du Groupe des travailleurs de l'OIT. En marge de la session, la CISL a réuni une table-ronde sur le thème «La justice est productive». À la session de 1995 du Comité préparatoire, la CISL a de nouveau été représentée par une délégation de haut niveau venant de toutes les régions et des communications orales ont été faites par des syndicalistes de premier plan. De même, une délégation de personnalités syndicales de différentes régions a représenté la CISL au Sommet mondial pour le développement social. Un certain nombre de dirigeants d'organisations affiliées à la CISL faisaient partie des délégations gouvernementales. Le Secrétaire général de la CISL a prononcé une allocution en séance plénière et une déclaration écrite a été distribuée. La veille de l'ouverture du Sommet, la CISL et la Confédération syndicale danoise qui lui est affiliée ont organisé une conférence sur le thème «Emplois, justice et égalité» où ont été mises en relief les préoccupations du monde syndical et à laquelle ont participé des personnalités des Nations Unies, des représentants des gouvernements et des ONG. Après le Sommet, la CISL a publié à l'intention de ses affiliés un «guide de l'utilisateur» qui soulignait les 10 engagements de la Déclaration de Copenhague confirmant qu'il est indispensable de respecter les normes internationales essentielles du monde du travail. À la session de la Commission du développement social en 1995, le représentant de la CISL a fait une communication orale sur le suivi du Sommet. À Bruxelles en 1996, la CISL, le PNUD et l'OIT ont organisé ensemble un séminaire pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs du Sommet et examiner les mesures nécessaires pour en accélérer le suivi. En 1996, à la session spéciale de la Commission du développement social, le représentant de la CISL a fait des communications orales sur les stratégies et actions appropriées pour éliminer la pauvreté ainsi que sur le rôle futur de la Commission. À la session de la Commission du développement social en 1997, le Secrétaire général de la CISL a participé à une table ronde d'experts sur le thème prioritaire «Emploi productif et moyens d'existence durables». La veille de l'ouverture de la session, la CISL et le Conseil international de la

protection sociale ont, en collaboration avec la Friedrich-Ebert Foundation, organisé un forum d'ONG sur ce thème.

À la session de 1994 de la Commission de la condition de la femme, des communications orales ont été faites, d'une part, sur le thème «salaire égal pour travail de valeur égale» et, d'autre part, au sujet des préparatifs de la quatrième Conférence sur les femmes. Lors de la session pour la préparation de la Conférence de Beijing, la CISL a fait une communication orale sur le projet de Programme d'action. À la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la CISL a été représentée par une délégation de femmes syndicalistes de premier plan venant de toutes les régions du monde. La Présidente du Comité de la CISL pour les femmes a pris la parole en séance plénière et une déclaration a été distribuée aux délégations gouvernementales. De plus, la CISL a organisé tous les jours pendant la durée de la Conférence une réunion de femmes syndicalistes. Une équipe de la CISL a également participé activement au Forum des ONG. Par ailleurs, avant la Conférence, la CISL et les organisations qui lui sont affiliées ont pris part à de nombreuses réunions préparatoires à l'échelon régional. À la session de 1996 de la Commission sur la condition de la femme, le représentant de la CISL a assisté aux débats sur le suivi de la Conférence de Beijing et la CISL était représentée lors d'une table ronde sur les responsabilités de la famille. À la session de 1997 de la Commission, le représentant de la CISL a fait une communication orale sur le suivi de la Conférence de Beijing et un représentant de la CISL a siégé à la table ronde sur les femmes et l'économie.

En 1996, des représentants de la CISL ont assisté à la session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et distribué une note d'information. Ils ont également pris part à une table ronde de syndicats organisée en marge de la Conférence par la Fondation Friedrich-Ebert. Lors d'Habitat II, la CISL et ses organismes affiliés ont participé à la commission pour l'audition des partenaires (Commission II). La CISL a prononcé une intervention devant la Conférence et organisé un forum syndical en collaboration avec la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois.

Après avoir pris part aux préparatifs de la FAO pour le Sommet mondial de l'alimentation, la CISL a participé au Sommet et sa délégation y a prononcé une déclaration.

De même, la CISL a pris part à la préparation par l'UNESCO de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Hambourg, 14-18 juillet 1997). Ses représentants ont participé aux ateliers ainsi qu'aux séances plénières de la Conférence. On notera que certaines délégations gouvernementales comprenaient des représentants d'organisations affiliées à la CISL.

Lors de la Conférence sur la gouvernance au service de la croissance et de l'équité, organisée par le PNUD à New York en juillet 1997, le Secrétaire général de la Fédération des syndicats du Swaziland affiliée à la CISL, qui y participait à l'invitation du PNUD, a fait plusieurs communications orales.

Au cours de la période examinée, la représentante de la CISL a suivi les débats de l'Assemblée générale, assistant notamment aux séances des Deuxième et Troisième Commissions. Elle a participé aux travaux du Comité pour l'élimination

/...

de la discrimination à l'égard des femmes, de sa treizième à sa dix-neuvième session, et pris part à des consultations avec des membres du Comité. En outre, des représentants de la CISL ont participé au Comité des droits de l'homme ainsi qu'au Comité des droits économiques, sociaux et culturels auquel une déclaration écrite ayant trait au rapport sur le Paraguay a été présentée à Genève en 1996 (E/C.12/1996/NGO/3).

Les organisations régionales de la CISL ont assisté aux sessions ordinaires des commissions régionales.

Enfin, dans la mesure du possible, des représentants ont suivi les réunions du PNUE et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Outre les activités de coopération avec le PNUD déjà citées, il faut aussi mentionner que le PNUD a contribué et participé, en Guinée en septembre 1997, à un séminaire avec des centres syndicaux et pris part régulièrement aux conférences organisées par la CISL sur les aspects sociaux de l'ajustement structurel en Afrique.

La CISL a été consultée par le secrétariat de la CNUCED au sujet de la préparation du Rapport de 1995 sur les investissements internationaux sur le thème «Sociétés transnationales, emploi et lieu de travail». Elle a également participé : aux réunions de la CNUCED en qualité d'expert, aux consultations annuelles avec les syndicats, à la neuvième session de la Conférence en 1996 en Afrique du Sud ainsi qu'à des réunions du Conseil du commerce et du développement.

Comme par le passé, la CISL a concentré son attention et sa coopération sur l'OIT et elle a, avec ses organisations affiliées, continué de jouer un rôle de premier plan dans cette institution tripartite. La CISL a insisté tout particulièrement sur les questions de l'emploi et sur l'application universelle des normes internationales essentielles du monde du travail. (Des renseignements détaillés à ce sujet peuvent être obtenus sur demande).

La CISL a régulièrement assisté aux réunions du Conseil du développement industriel de l'ONUDI et du Conseil de la FAO et fait des déclarations aux conférences de ces organisations. De même, elle a assisté au Conseil et à la Conférence de l'OMI ainsi qu'à des réunions techniques. En ce qui concerne l'UNESCO, outre la conférence sur l'éducation des adultes dont il a été question plus haut, la CISL s'est tenue informée des développements au sein de cette organisation. Avec l'OMS, des contacts ont été maintenus dans le domaine de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Enfin, un spécialiste de la CISL a pris part à la rédaction d'un guide par l'AIEA concernant la protection contre les irradiations sur le lieu de travail.

Par ailleurs, la CISL est restée étroitement en contact avec de hauts fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales et du Centre pour les droits de l'homme. Les activités de la CISL liées aux travaux de l'Organisation des Nations Unies sont recensées dans les différents points du présent rapport.

/...

8. Union internationale des organismes familiaux (UIOF)

(Statut consultatif général accordé en 1948)

Buts et objectifs

Aux termes de ses statuts, l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF) a pour objectifs d'oeuvrer au bien-être de la famille et de faire le lien entre les organisations du monde entier concourant à ce même but.

Dans cette optique et conformément à l'article 4 de ses statuts, l'UIOF vise à :

- a) Promouvoir et encourager la coordination de tous les organismes privés ou publics qui partagent ses objectifs en les regroupant à différents niveaux, national, régional et international, pour qu'ensemble ils examinent les problèmes auxquels ils sont confrontés et y apportent des solutions appropriées;
- b) Renforcer les liens de solidarité internationale entre les familles et leur faire prendre conscience de leurs responsabilités en ce qui concerne le bien-être, la justice et la paix dans le monde;
- c) Représenter les intérêts des familles et faire part aux institutions internationales de leurs besoins et de leurs aspirations, soulignant ainsi l'importance de la famille pour la société;
- d) Soumettre aux institutions nationales les recommandations de l'Union;
- e) Effectuer ou encourager toute étude ou recherche de nature à améliorer les conditions de la famille dans la société et susceptible de contribuer à la promotion et au bien-être des familles.

Moyens d'action

À cet effet, pour s'acquitter de ces tâches, l'Union doit :

- a) Recueillir les données sociales nécessaires à la mise en oeuvre des objectifs définis plus haut par l'intermédiaire d'un centre d'information et de documentation mettant à la disposition de toutes les organisations la documentation existante et fournissant toute information complémentaire qui pourrait être nécessaire;
- b) Assurer, aux niveaux régional et international, la diffusion et l'échange des informations en publiant de la documentation, en organisant des réunions internationales et, en fait, en recourant à tout autre moyen approprié pour satisfaire aux demandes des institutions familiales et sociales;
- c) Organiser des réunions internationales, au niveau mondial ou régional, pour examiner les problèmes touchant la famille, procéder à des échanges de vues et de données d'expériences et élaborer des recommandations;
- d) Organiser des conférences et créer commissions, comités et groupes de travail;

/...

e) Encourager, sur la demande d'instances nationales ou internationales, la promotion de la famille, notamment en organisant des stages de formation, en mettant sur pied des projets ou des expériences, en favorisant le développement social et en réunissant les fonds et le personnel nécessaires.

Composition

Pour être admis membre de l'UIOF, les trois conditions à remplir sont :

- a) Être au service des familles;
- b) Accepter les statuts et règlements de l'Union;
- c) Payer la cotisation annuelle.

L'Union comprend plus de 300 membres gouvernementaux ou non gouvernementaux répartis sur quelque 60 pays. Elle maintient des contacts étroits avec plus d'une centaine de pays qui participent à ses activités.

Organes directeurs

Pour s'acquitter de sa mission et réaliser ses activités, l'Union dispose de trois organes directeurs :

- a) L'Assemblée générale, composée de deux représentants de chacun de ses membres, qui se réunit une fois tous les quatre ans;
- b) Le Conseil général, élu par l'Assemblée générale, qui se réunit une fois par an;
- c) Le Comité exécutif, élu par le Conseil général, qui se réunit trois fois par an.

Régions

Afin de tenir compte de la diversité culturelle et des différents modes de vie familiaux, l'UIOF a encouragé la création de régions rassemblant les membres d'une région ou d'une culture particulière, chacune de ces régions ayant un secrétariat ou un support logistique. Eu égard au fait que l'UIOF a pour mission de favoriser la solidarité entre les familles du monde entier et de mettre en relief leur complémentarité et non leurs différences, elle a créé les régions ci-après :

- a) Organisation arabe de la famille (la Jamahiriya arabe libyenne);
- b) Union des organismes familiaux d'Asie et du Pacifique (Macau);
- c) Région européenne (Allemagne);
- d) Région latino-américaine (Brésil);
- e) Région nord-américaine (Canada);

f) Organisation panafricaine de la famille (Maroc) .

Commissions

L'UIOF dispose de commissions techniques et de groupes d'étude qui lui permettent de procéder à des études approfondies des problèmes de la famille. Ces organes se réunissent en général une fois par an en séances plénières ou, au moins, une fois tous les deux ans. C'est le conseil général qui désigne les présidents et approuvent le fonctionnement des commissions.

Les principales commissions sont : la Commission de la santé, la Commission de l'éducation, la Commission des droits de la famille, la Commission de la condition de la femme, la Commission sur les familles rurales, la Commission sur le mariage et les relations entre personnes, la Commission sur le logement et l'environnement.

Participation aux représentations internationales et aux travaux des organismes des Nations Unies

L'Union est inscrite sur la liste spéciale de l'Organisation internationale du travail (OIT), entretient des rapports officiels avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a des relations opérationnelles avec l'UNESCO, est dotée du statut consultatif avec la FAO, a signé un protocole de collaboration avec l'UNICEF et, enfin, a des représentants officiels auprès du Fonds des Nations Unies pour la population. En outre elle a un représentant habilité auprès du Département de l'information du Secrétariat de l'ONU.

À l'échelon régional, l'Union maintient des représentations officielles auprès des commissions régionales suivantes : la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Europe. Elle est en contact de façon permanente avec le Conseil de l'Europe, la Ligue des États arabes, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des États américains.

L'Union a des représentants permanents à Genève, New York, Vienne, Paris, Rome, Strasbourg, Addis-Abeba et au Caire.

L'Union est membre des comités d'ONG sur la famille à Paris, New York et Vienne.

Contribution aux conférences convoquées par les Nations Unies lors de la décennie écoulée

L'Union a été associée à la préparation, l'élaboration et la publication des documents et compte rendus d'activités liées aux thèmes des manifestations majeures qui ont été organisées. En effet, la famille est impliquée chaque fois qu'il est question de population, de développement à visage humain, de condition de la femme ou de logement. À chacune de ces occasions, les délégations de l'Union ont réaffirmé haut et fort que la famille est le cadre dans lequel se forme et se développe le sens de l'humain.

À chacune des manifestations auxquelles elle participe, l'UIOF proclame ouvertement sa volonté résolue de défendre les droits de l'être humain, des familles, des femmes et des enfants, notamment des petites filles, de promouvoir les valeurs démocratiques et la diversité des modes de vie familiale et, enfin, d'améliorer les conditions de vie des familles, des femmes et des enfants. Des délégations de l'UIOF ont pris part aux manifestations ci-après :

- a) Conférence internationale sur la population et le développement;
- b) Sommet mondial pour le développement social;
- c) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes;
- d) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II);
- e) Sommet mondial pour l'alimentation;
- f) Forum mondial pour la jeunesse;
- g) Dix-neuvième session spéciale de l'Assemblée générale.

Année internationale de la famille

L'Union a, conjointement avec l'ONU et le secrétariat de l'AIF à Vienne, pris une part très active à l'ensemble des travaux préparatoires pour la célébration de l'Année internationale de la famille.

L'Union a, en outre, participé à une réunion spéciale, tenue à Paris le 3 février 1994, consacrée essentiellement à la préparation de la cérémonie officielle où, sous la présidence du Président de la République française, la Déclaration des droits de la famille, mise au point par l'UIOF, devait être proclamée en présence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'UIOF, des membres du Conseil général, des représentations diplomatiques ainsi que de militants pour la cause de la famille. L'Union collabore étroitement avec le service du Secrétariat des Nations Unies chargé de la famille.

Conférences

L'Union a également organisé ou parrainé les réunions ou conférences indiquées ci-après :

- a) The Lisbon Recommendations for the Housing of the Elder Persons (Les recommandations de Lisbonne sur le logement des personnes âgées), Lisbonne, 8 juillet 1994;
- b) The International Year of the Family (L'Année internationale de la famille), Paris, 14 décembre 1994;
- c) Who pays? Changing Patterus of Employment/Unemployment and the Implications for Couples and Families (Qui paie? Nouvelles structures emploi/chômage et leurs implications pour les couples et les familles), Siofok (Hongrie), 21-24 mai 1995;

- d) The Family towards the Third Millenium: For a Culture of Peace and Development (La famille en marche vers le troisième millénaire : pour une culture de la paix et du développement), Macau (Chine), 18-20 septembre 1995;
- e) The Family, the Housing and its Environment (La famille, le logement et son environnement), Lille (France), 28-29 septembre 1995;
- f) Values and Families: Intergenerational, Societal and Professional Perspectives (Valeurs et familles : perspectives sociales, professionnelles et intergénérationnelles), Fribourg (Suisse), 21-24 juin 1996;
- g) World Pre-Forum on Youth: Youth and Communication (Avant-forum mondial pour la jeunesse : jeunesse et communication), Montréal, 11-13 septembre 1996;
- h) Study Days on Demography and Housing (Journées d'études sur la démographie et le logement), Munich, 26 septembre 1996;
- i) International Migrations and Ethnical Minorities (Migrations internationales et minorités ethniques), Lisbonne, 25-27 octobre 1996
- j) Family Policies and Plans of Action (Politiques familiales et programmes d'action), Québec, 3-4 décembre 1996;
- k) World Congress on Family Law and the Rights of Children and Youth (Congrès mondial sur le droit familial et les droits des enfants et des jeunes), San Francisco, 3-7 juin 1997;
- l) Rural Families and Youth Exodus (Familles rurales et exode des jeunes), Tunis, 15-17 juin 1997.

Les 3 et 4 décembre 1997, l'UIOF a tenu sa douzième Assemblée générale et célébré son cinquantième anniversaire. À cette occasion, le Conseil général a procédé à l'élection du nouveau Conseil d'administration. M. Deisi Noeli Weber Kusztra, du Brésil, a été élu Président de l'UIOF.

9. Centre international pour la protection juridique des droits de l'homme

(Statut spécial accordé en 1993)

Introduction

Le Centre international pour la protection juridique des droits de l'homme (INTERIGHTS) est une organisation internationale pour la défense des droits de l'homme, créée en 1982, qui a pour objectif de promouvoir l'utilisation efficace d'une législation des droits de l'homme afin de protéger les droits et les libertés dans le monde entier. Elle apporte son appui aux avocats, magistrats, organisations de défense des droits de l'homme ou autres pour traiter par le biais du droit les problèmes liés aux droits de l'homme. Le Centre est avant tout orienté vers les pays en développement et met en oeuvre activement, en Afrique, en Europe centrale, dans les pays des Caraïbes du Commonwealth et en Asie du Sud, des programmes qui mettent l'accent sur la liberté et la sécurité des personnes, le droit à un traitement égal sans discrimination et la libre expression. Le Centre publie un bulletin trimestriel consacré aux développements

/...

survenus dans le domaine des droits de l'homme ainsi que Commonwealth Human Rights Law Digest, ces deux publications étant distribuées dans le monde entier. INTERIGHTS est un organisme agréé de bienfaisance qui est tributaire de dons et subventions et bénéficie du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, de la Commission africaine pour les droits de l'homme et des peuples et du Conseil de l'Europe. Le Centre est autorisé à déposer des plaintes en vertu du nouveau dispositif de la Charte sociale européenne relatif aux plaintes en nom collectif.

Participation aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période examinée, le Centre a transmis les informations qui lui étaient parvenues concernant des violations présumées de droits de l'homme au Groupe de travail de la détention arbitraire, au Rapporteur spécial chargé de la question des exécutions sommaires et arbitraires, au Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture et au Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Coopération avec les programmes, organes et institutions des Nations Unies

Le Centre a participé à la coalition d'ONG pour une cour pénale internationale et a assisté, en 1997, à des réunions du comité préparatoire en vue de la création de la cour pénale internationale.

Autres activités

Le Centre a :

- a) Déposé des plaintes auprès du Comité des droits de l'homme et aidé d'autres à faire de même;
- b) Conseillé avocats, magistrats et ONG sur la façon la plus efficace d'invoquer les normes de l'ONU en matière de droits de l'homme, en ce qui concerne un grand nombre de cas aux niveaux national et régional, ainsi que sur les techniques de recours aux dispositifs internationaux pour des cas spécifiques;
- c) Donné à différents pays des avis sur la conformité de leur législation nationale avec les normes internationales des droits de l'homme.

Parmi les nombreux séminaires, ateliers et conférences sur l'application pratique de la législation internationale en matière de droits de l'homme que le Centre a organisés ou auxquels ses collaborateurs ont participé, on peut citer :

- a) Un colloque sur des questions judiciaires organisé en 1996 à Georgetown (Guyana), en collaboration avec le secrétariat du Commonwealth, et ayant pour thème l'application par les différents pays des normes internationales des droits de l'homme, notamment celles définies par les Nations Unies;
- b) Un atelier organisé en 1997 pour un groupe établi à Londres et représentant des condamnés à mort de la région des Caraïbes, pour l'informer des procédures possibles de pétition, notamment par l'intermédiaire du Comité des

/...

droits de l'homme, du Groupe de travail de la détention arbitraire et du Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture ainsi qu'en recourant à la Procédure 1503;

c) Un atelier organisé en 1996 en Hongrie, en collaboration avec le HCR, sur les recours à la disposition des demandeurs d'asile et des étrangers;

d) Une réunion organisée en 1997 par le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique pour examiner le rôle du Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes;

e) Une conférence en 1997, à Cambridge (Royaume-Uni), sur des organes conventionnels des Nations Unies.

Publications d'INTERIGHTS

a) Le Bulletin publication trimestrielle qui présente des résumés de toutes les décisions des organes juridiques des Nations Unies, contient des articles sur l'application pratique des règles concernant les droits de la personne définies par la communauté internationale, notamment dans les instruments de l'ONU, fournit une information sur les faits nouveaux survenus (par exemple, de nouveaux textes de l'ONU ou des commentaires généraux) ainsi qu'une information complémentaire (par exemple, sur le statut des ratifications). Le Bulletin est partiellement traduit en hongrois, bulgare, sinhala et tamil;

b) Le Commonwealth Human Rights Law Digest, nouvelle revue publiée trois fois par an, qui comporte des résumés de décisions prises par des tribunaux nationaux importants du Commonwealth et ayant un rapport avec les droits de l'homme, notamment avec les normes définies par l'ONU ou des instances régionales dans ce domaine;

c) Developing Human Rights Jurisprudence, vol. 6, publié en collaboration avec le secrétariat du Commonwealth et présentant les actes d'un colloque sur des questions d'ordre judiciaire tenu en 1993 à Bloemfontein (Afrique du Sud);

d) Une nouvelle série de Free Expression Case Summaries présentant les décisions prises en matière de libre expression par des organes ou organismes nationaux, régionaux et internationaux, et notamment par l'ONU;

e) Établissement d'un site Internet comportant, entre autres, un résumé des décisions de l'ONU en matière de droits de l'homme (comme dans le Bulletin;

f) Reading Human Rights: an Annotated Guide to a Human Rights Library, guide comportant une sélection de publications relatives aux droits de l'homme, notamment un grand nombre de publications portant sur les normes définies par les Nations Unies dans ce domaine.

10. Conférence mondiale des religions pour la paix

(Statut consultatif général accordé en 1971)

Buts et objectifs

La Conférence mondiale des religions pour la paix se consacre exclusivement à la promotion de la coopération pour la paix parmi les religions du monde dans des domaines d'activités qui se rapportent étroitement aux buts énoncés dans la Charte de l'Organisation des Unies et sont un complément aux programmes mis en oeuvre par les Nations Unies. Ces domaines d'activités sont au nombre de dix et portent sur : la tolérance religieuse, le règlement des conflits, le désarmement, l'éducation en faveur de la paix, le développement durable, les droits de l'homme, les enfants et les jeunes, les personnes déplacées, l'environnement et l'écologie et les femmes.

La Conférence a un secrétariat international à New York, Genève, Tokyo, Sarajevo et Bangkok, 35 sections nationales et près de 10 000 membres institutionnels ou individuels répartis dans 115 pays. Depuis 1993, deux nouveaux bureaux régionaux ont été créés, l'un à Bangkok et l'autre à Sarajevo, et cinq nouvelles sections nationales ont été établies en Bosnie-Herzégovine, au Cameroun, en Israël, en Sierra Leone et en Suède. La composition de la Conférence s'est accrue grâce à l'adhésion d'un très grand nombre d'organisations religieuses nationales ou internationales et à l'augmentation du nombre de membres individuels, notamment dans les Balkans, en Asie du Sud-Est et dans de nombreux pays d'Afrique dont les sociétés sont marquées par un degré élevé de pluralisme religieux.

Grâce à l'accroissement du nombre des membres et aux fonds reçus d'institutions religieuses et de fondations sympathisantes, le budget de fonctionnement de la Conférence a quadruplé depuis 1993 et il a été possible de créer six commissions internationales permanentes chargées des questions ci-après : la religion et l'enfant, la religion et le règlement des conflits, la religion et le développement, la religion et le désarmement et la sécurité, la religion et les droits de la personne et, enfin, la religion et l'éducation en faveur de la paix. Des membres des institutions spécialisées des Nations Unies sont invités à siéger *ès* qualités dans les conseils consultatifs de ces commissions permanentes.

La Conférence est un membre fondateur du Comité pour la liberté de religion ou de conviction et du Comité pour le désarmement et participe activement au Comité pour le développement durable, ces trois comités relevant des ONG. En outre, elle travaille en étroite coopération avec un certain nombre d'autres ONG dont beaucoup sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, notamment la Commission des Églises pour les affaires internationales, la Conférence des Églises européennes, Franciscans International, Greek Orthodox Archdiocese, l'Association internationale pour la liberté religieuse, le Bureau international catholique de l'enfance, la Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture, le Mouvement international de la réconciliation, la Fédération luthérienne mondiale, la Ligue islamique mondiale, Pax Christi International, Pax Romana, le Temple of Understanding, Wainwright House et le Congrès du monde islamique.

Participation aux travaux du Conseil et coopération avec les programmes, organes et institutions des Nations Unies

Dotée du statut consultatif général auprès du Conseil et du statut consultatif complet auprès de l'UNESCO et de l'UNICEF, la Conférence a, depuis sa fondation en 1970, une relation spéciale avec le système des Nations Unies. Elle ajuste, dans une large mesure, son propre programme d'activités sur celui des Nations Unies et a activement pris part, au cours de la période 1994-1997, à de nombreuses activités organisées par les Nations Unies ainsi qu'il ressort des informations qui suivent.

Conseil économique et social : En 1995, la Conférence a été reclassée et admise au statut consultatif général auprès du Conseil. Elle a des représentants permanents aux Nations Unies à New York, Genève et Vienne ainsi qu'une représentation permanente auprès des cinq commissions régionales.

UNICEF : La Conférence a organisé une série de consultations multireligieuses internationales dont le résultat a contribué à l'étude sur l'impact des conflits armés sur les enfants communiquée à l'Assemblée générale (A/51/306). La déclaration faite par la Conférence sur cette question est reproduite in extenso en annexe de l'étude (A/51/306/Add.1, annexe VII). Par la suite, la Conférence a mis au point et distribué dans le monde entier des matériaux d'information pratique en rapport avec cette étude. De plus, elle a réalisé deux brochures axées sur l'action pratique et un enregistrement vidéo pour les communautés religieuses du monde entier concernant la thérapeutique de réhydratation orale. Enfin, elle a rédigé un document important à l'intention des communautés religieuses pour la promotion de la mise en oeuvre universelle de la Convention sur les droits de l'enfant.

UNESCO : En 1996, son statut ayant été reclassé, la Conférence a accédé au statut consultatif complet auprès de l'UNESCO. La Conférence a un représentant à plein temps auprès de cette organisation et coordonne la participation des organisations religieuses au «Programme pour une culture de la paix» de l'UNESCO; elle a notamment contribué à l'organisation d'un séminaire international à Barcelone (12-18 décembre 1994) et à la rédaction d'une déclaration sur le rôle de la religion dans la promotion d'une culture de la paix.

PNUD : La Conférence coopère avec le PNUD en tant qu'organisation associée pour mettre en oeuvre les programmes visant à l'élimination de la pauvreté au cours de la Décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), notamment en favorisant la coopération entre les religions pour mobiliser leurs moyens stratégiques dans la lutte contre la pauvreté.

PNUE : Une activité de la Conférence consécutive à la CNUED a été l'organisation de Global Forum 94 à Manchester, Royaume-Uni (23 juin-3 juillet 1994), qui avait pour thème «The spiritual, educational and political dimensions of the task of building urban peace and sustainable development: global problems, global ethics and global responsibility». La Conférence a également réédité et publié un guide destiné à être utilisé par les communautés religieuses du monde entier dans leurs activités d'éducation et de promotion en

/...

matière d'environnement, guide publié à l'origine, en partie, par le programme Environmental Sabbath du PNUE.

Secrétariat des Nations Unies : La Conférence a contribué à la participation d'organisations religieuses de jeunesse aux programmes du Forum mondial des Nations Unies pour la jeunesse (Vienne, 24-29 novembre 1996). Dans le cadre du suivi de cette manifestation, la Conférence met en oeuvre un projet visant à la création d'une association pluriconfessionnelle internationale regroupant des organisations religieuses de jeunesse et militant pour les buts et objectifs des Nations Unies.

Sommet mondial pour le développement social : La Conférence a coordonné l'action de grands organismes internationaux de développement de confession religieuse pour la préparation du Sommet ainsi que leur participation aux programmes et aux activités consécutives, notamment la proclamation d'une déclaration pluriconfessionnelle et la création d'un comité international interconfessionnel d'action pour le développement.

Habitat II : La Conférence a coordonné la participation de grandes organisations religieuses à la Conférence Habitat II ainsi qu'aux trois réunions du comité préparatoire.

CIPD : La Conférence a contribué à la participation d'organismes religieux à la préparation de la Conférence sur la population et le développement, ainsi qu'aux programmes et aux activités consécutives, notamment la proclamation d'une déclaration pluriconfessionnelle.

Deuxième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : La Conférence mondiale des religions pour la paix a organisé la participation aux programmes de cette manifestation par des communautés religieuses.

Quatrième Conférence sur les femmes : La Conférence mondiale des religions pour la paix a organisé la participation de communautés religieuses aux programmes de cette manifestation. Une activité consécutive est la mise en oeuvre d'un projet visant à la création et au financement d'une association internationale pluriconfessionnelle regroupant des associations féminines religieuses et militant pour les buts et objectifs des Nations Unies.

Autres activités

En ce qui concerne le règlement des conflits, la Conférence a coopéré aux initiatives des Nations Unies tendant à encourager la contribution de la société civile au rétablissement de la paix en Bosnie-Herzégovine et en Sierra Leone en aidant les communautés religieuses locales à créer, au niveau national, des conseils interreligieux dotés des moyens nécessaires à une action mobilisant les différentes confessions pour aider à la solution des grands problèmes auxquels ces pays sont confrontés.

En 1994, la Conférence a publié «The Mohonk criteria for humanitarian assistance in complex emergencies» rédigé par un groupe d'étude composé d'experts en matière d'aide humanitaire, de personnes appartenant aux principales organisations de secours, aux organisations et organes des Nations

Unies, notamment la Cour internationale de Justice, l'UNICEF, le Département des affaires humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix, le HCR, le Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances, l'UNIFEM, le Bureau du Conseiller juridique et le Département des affaires politiques.

Dans l'esprit de la résolution 1996/85 de la Commission des droits de l'homme et d'une note du Secrétaire général (A/51/456), la Conférence a réuni des groupes représentatifs d'experts religieux en matière de protection de l'enfance pour une série de réunions préparatoires et a organisé la participation d'institutions religieuses d'aide à l'enfance aux activités du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales (Stockholm, 27-31 août 1996). La déclaration faite par la Conférence a été intégrée par le Congrès dans son programme d'action de suivi.

Outre ce qui précède, la Conférence a participé à l'organisation de nombreuses autres activités dans le cadre des institutions et organes ci-après : programmes annuels pour la commémoration de la Journée de l'enfant africain; UNESCO (programme d'éthique globale au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 26 mai 1994; programme de l'Année internationale de la tolérance à New York, le 9 janvier 1995; soumission de candidature au Prix pour l'éducation en faveur de la paix, décerné par l'UNESCO, en 1996, à Mme Chiara Lubich, Présidente honoraire de la Conférence); HCR (aide humanitaire à l'ex-Yougoslavie, 1993-1997); PNUD (aide humanitaire à la Sierra Leone, 1995-1997, et coordination de l'action internationale des communautés religieuses pour soutenir les initiatives de microcrédit, 1995-1997); Centre des droits de l'homme (mise au point d'un projet pilote visant à utiliser les communautés religieuses en Sierra Leone comme relais pour la formation en matière de droits de la personne; surveillance de l'application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction); CONGO (participation active aux discussions ouvertes à tous sur le statut des ONG auprès du Conseil, 1995-1997); Département de l'information (contribution financière au nouveau centre d'information pour les ONG; participation à la conférence annuelle à l'intention des ONG, organisée du 10 au 12 septembre 1997, où ses représentants ont pris la parole; organisation d'un colloque, le 17 novembre 1994 au Siège de l'ONU, sur les activités des Nations Unies et la coopération interreligieuse; démarches pour faire participer à une assemblée mondiale, tenue en Italie en novembre 1994 et réunissant un millier d'éminents dirigeants religieux, un grand nombre de personnalités qui représentaient de nombreux secteurs des Nations Unies et le corps diplomatique et ont pris la parole sur des questions de fond en rapport direct avec les programmes d'activité des Nations Unies).